



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/800
11 novembre 1988

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-troisième session
Points 12, 82 et 83 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

Lettre datée du 11 novembre 1988, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Malte auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom du Ministre des affaires étrangères de Malte, en sa qualité de président du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer l'Appel de Madrid ci-joint, adopté par la Conférence européenne des parlementaires et organisations non gouvernementales sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud, tenue à Madrid du 1er au 3 juin 1988, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 12, 82 et 83 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Alexander BORG OLIVIER

ANNEXE

Appel en faveur d'une action concernant l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud¹

I. PRÉAMBULE

1. Nous, parlementaires et représentants d'organisations non gouvernementales européennes, réunis ici à la Conférence de Madrid, nous déclarons profondément convaincus que le sort des pays du Nord est intimement lié à l'avenir des pays du Sud; les nations sont tributaires les unes des autres, et cette dépendance mutuelle s'inscrit dans une trame complexe de relations économiques, sociales et écologiques. Un développement durable représente une nécessité mondiale; pourtant, la relation Nord-Sud demeure caractérisée par des contrastes très accusés et par une inégalité frappante.

2. Nous considérons que la coopération Nord-Sud est une nécessité politique, qui a le double caractère d'un impératif rationnel et d'une obligation morale. Seule la ferme volonté d'abolir une relation Nord-Sud asymétrique et de structures injustes peut permettre de promouvoir une communauté mondiale plus pacifique.

3. La stagnation du développement économique au cours des quinze dernières années, la persistance de taux de chômage élevés, le surpeuplement dans de nombreuses régions du monde, l'intolérable fardeau de la dette qui pèse sur de nombreux pays en développement, les pressions protectionnistes dans les pays industrialisés, la baisse des prix des matières premières pendant une longue période et la dégradation de l'environnement: autant de facteurs qui ont sérieusement compromis les perspectives de développement dans le tiers monde, et qui ont en grande partie annulé les résultats obtenus précédemment dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Les problèmes et les déséquilibres qui pèsent actuellement sur les relations Nord-Sud, rendent nécessaire le renforcement d'une coopération Nord-Sud constructive pour la recherche de solutions efficaces et durables.

4. Les droits de la personne humaine et la démocratie font de plus en plus partie intégrante d'un système mondial de relations humaines et d'identités culturelles qui affectent à la fois la vie quotidienne et la société politique.

1. Approuvé le 3 juin 1988 par les parlementaires et organisations non gouvernementales des Etats membres du Conseil de l'Europe participant à la Conférence sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud (Madrid, 1^{er}-3 juin 1988).

Nous reconnaissons que la dignité humaine, les droits de l'homme et le droit international humanitaire sont universels, et que l'avenir de l'Europe ne peut être dissocié de la sécurité, de l'identité culturelle, de l'amour-propre, de la confiance en soi et de l'autodétermination de ceux et de celles qui cohabitent avec nous sur la planète.

5. Nous réaffirmons notre soutien à la Déclaration de Lisbonne, adoptée en 1984 par les parlementaires des Etats membres du Conseil de l'Europe, invitant l'Europe à ne pas ménager sa peine pour édifier un nouveau système international qui, sur la base d'institutions mondiales plus fortes, contribuera à créer un monde dans lequel aucun citoyen ne souffrira de la faim, de l'oppression et de la discrimination, et où tous les enfants bénéficieront d'une plus grande égalité des chances pour un avenir meilleur.

6. L'humanité a en partage une responsabilité et une inspiration communes en ce qui concerne sa survie. Il est urgent qu'apparaissent, en politique et en économie, une réflexion nouvelle et une nouvelle éthique qui satisfassent aux impératifs d'un monde interdépendant, au moyen de stratégies fondées sur la coopération et sur un esprit de solidarité. Les femmes, du fait de leur culture spécifique, ont à cet égard un rôle déterminant à jouer. La Déclaration de Barcelone¹ apporte une contribution à la définition de cette éthique.

7. L'Europe a la possibilité, l'occasion unique et la responsabilité spéciale de changer le visage des relations Nord-Sud et de nouer avec le Sud un véritable partenariat dans la lutte contre la misère, les violations des droits de l'homme et l'*apartheid*; elle a, en même temps, un intérêt particulier à agir en ce sens.

II. INTERDÉPENDANCE ET INTERCONNEXION : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

8. L'Europe a avec le Sud des liens politiques uniques, et ses habitants lui ont confié expressément le soin de lutter contre la misère dans le monde, ainsi qu'en témoignent toute une série d'initiatives, au fil des années, visant à aider le tiers monde et à promouvoir le multilatéralisme dans l'aide. L'Europe dispose, au sein des institutions internationales, d'un nombre de

1. La Déclaration de Barcelone adoptée à l'issue du Symposium sur « La voix des femmes dans le dialogue Nord-Sud : stratégies pour l'interdépendance et la solidarité » (Barcelone, les 30 et 31 mai 1988) peut être obtenue auprès du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

voix supérieur à celui des autres nations prospères réunies et, par conséquent, elle a particulièrement vocation à prendre des initiatives en faveur du tiers monde, notamment en vue d'alléger le fardeau de la dette des pays en développement, d'accroître le flux de ressources publiques et privées pour le développement, de contribuer à renforcer la capacité de production de ces pays, d'améliorer l'accès pour les importations en provenance de ces pays, et de procéder aux ajustements structurels requis dans l'agriculture et l'industrie en Europe.

9. Une croissance économique mondiale plus vigoureuse peut contribuer dans une mesure importante à atténuer les problèmes des pays en développement et à réduire le chômage, tant dans le Nord que dans le Sud, et la croissance dans les pays en voie de développement doit être compatible avec un développement soutenu. Le sentiment se généralise selon lequel la relance du développement, de la croissance et du commerce international dans un monde de plus en plus interdépendant est un objectif commun qui requiert des efforts permanents, dans un cadre multilatéral associant tous les Etats. Il appartient plus particulièrement aux pays développés d'assurer un meilleur climat pour la croissance et les exportations des pays en développement, essentiellement en encourageant des économies vigoureuses dans un système commercial multilatéral ouvert, en remédiant aux profonds déséquilibres des balances des opérations courantes et en réalisant une plus grande stabilité des taux de change et des taux d'intérêt.

L'ajustement dans le Sud ne peut réussir si l'ajustement dans le Nord se fonde sur la contraction.

Il est nécessaire et urgent de prendre davantage en considération les paramètres sociaux, écologiques et humains lors de l'adoption des politiques monétaires et des programmes d'ajustement internationaux.

10. Conformément à l'Acte final de la 7^e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (1987), les Etats européens devraient intensifier leurs efforts pour accroître le flux des ressources publiques pour le développement, ouvrir leur marché aux importations des pays en développement, supprimer les mesures protectionnistes qui lèsent injustement les intérêts de ces pays et promouvoir, entre pays en développement et pays développés, un dialogue constructif, d'une large portée, et orienté vers l'action ; enfin, intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre un programme d'action substantiel pour les pays les moins avancés.

On devrait reconnaître le rôle des sociétés transnationales, en particulier en ce qui concerne leurs effets sur le commerce, sur l'emploi et sur le travail des femmes.

Il faudrait renforcer la coopération internationale contre les pratiques commerciales inacceptables, notamment les déchets chimiques et nucléaires et les produits interdits en Europe — éventuellement en élaborant une convention.

Afin de résoudre les graves problèmes qui résultent, pour les pays les moins avancés, de leur dépendance considérable et permanente à l'égard des exportations des produits de base, il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour dédommager ces pays des pertes de revenus imputables à la chute des prix ou à d'autres situations défavorables. Il faudrait envisager un mécanisme de financement compensatoire plus efficace, qui pourrait remplacer les mécanismes existants, encore insuffisants, tels que la structure de financement compensatoire du FMI et du STABEX.

11. L'extension de l'allègement de la dette apportera des avantages au Nord comme au Sud, grâce à la consolidation de la croissance économique et de l'emploi. Il est nécessaire d'inverser les flux de ressources nets en provenance des pays débiteurs.

Le fardeau de la dette des pays en développement les plus pauvres et de ceux qui sont fortement endettés devrait être allégé grâce à des programmes de remise de la dette, d'annulation de la dette, de conversion de la dette en fonds propres, en programmes environnementaux et en dons ou par le réaménagement des remboursements négocié avec les pays débiteurs à des conditions qui offrent de véritables possibilités de croissance et de développement social et économique.

S'agissant des pays à revenu moyen il est nécessaire de trouver des mécanismes facilitant sur les marchés secondaires les transactions de créances sur les pays en développement.

12. En ce qui concerne les pays les plus démunis, notamment ceux de la région subsaharienne, la reconnaissance croissante, par la communauté internationale, du fait que la dette ne peut être remboursée sur des prêts bilatéraux devrait être étendue à la dette multilatérale pour assurer le maintien de flux de ressources positifs. Il sera nécessaire d'augmenter substantiellement les ressources financières de ces pays à des conditions de faveur. Il semble peu probable qu'on puisse augmenter l'aide publique au développement en faveur des pays endettés les plus pauvres, si aucun progrès réel n'est enregistré en direction de l'objectif consistant, pour tous les pays industrialisés, à atteindre, pour l'aide aux pays en développement, le taux de 0,7 % du PNB, dont au moins 0,15 % seraient affectés à l'aide aux pays les moins avancés.

13. Il faudrait fournir aux pays débiteurs une quantité plus importante de ressources supplémentaires, afin de promouvoir un développement

autonome et soutenu, et pour libérer la capacité de production des pauvres ; il faudrait notamment prévoir des programmes tendant à faciliter l'accès des femmes aux ressources productives et aux services de base. Il est nécessaire d'éviter que les programmes d'ajustement ne compromettent la satisfaction des besoins fondamentaux des pays pauvres ; ces programmes doivent prévoir un allongement des périodes de remboursement, à des conditions plus libérales, et mettre davantage l'accent sur des politiques qui favorisent la croissance ; mais la « conditionnalité » devrait permettre d'assurer les conditions d'une croissance soutenue et équitable, et elle doit comporter la définition d'objectifs concernant des niveaux de vie acceptables et un contrôle de leur réalisation adapté aux besoins spécifiques des femmes et des hommes.

14. Le développement doit demeurer la responsabilité des groupes ou sociétés intéressés, et non des donateurs de l'aide au développement. Les politiques des gouvernements bénéficiaires sont cruciales. L'aide devrait améliorer les moyens d'existence des plus pauvres. Par conséquent, il faut continuer à mettre et, dans certains cas, à renforcer l'accent sur les projets et les programmes axés sur la production alimentaire — en reconnaissant que les femmes sont souvent les principaux producteurs — les programmes sylvicoles et environnementaux axés essentiellement sur le développement de capacités propres à satisfaire les besoins de base, tels que les combustibles et les fourrages, l'accès au crédit, les soins de santé primaires, la survie et l'épanouissement des enfants, les ressources en eau et l'hygiène, le logement, l'éducation, la communication et la mobilisation sociales, et le transfert de technologies qui soient profitables à ceux qui les utilisent, et qui soient gérés par eux.

15. L'aide devrait également remplir sa fonction qui consiste à permettre aux populations de prendre en main leur propre développement, en favorisant la création de groupes — organisations syndicales indépendantes, organisations d'agriculteurs et ONG — et la formation au rôle de dirigeant ainsi qu'en générant une prise de conscience des droits et du fonctionnement des structures du pouvoir, de la formation à la gestion, ainsi que de la formation aux techniques professionnelles et de base, y compris l'alphabetisation.

Afin de mieux garantir les libertés fondamentales et de renforcer la démocratie, il est essentiel d'améliorer les capacités d'information et de communication du tiers monde. A cette fin il convient d'augmenter le volume de l'aide publique au développement destinée à développer ces capacités.

Les femmes devraient être pleinement intégrées à toutes les étapes du processus de développement : planification, décision, action et évaluation, tant dans les pays bénéficiaires que dans les pays donateurs ; afin de surmonter les inégalités fondamentales du système actuel il est nécessaire d'évaluer tous les projets quant à leur impact sur les femmes.

16. Il est nécessaire d'intensifier de toute urgence la coopération internationale dans la lutte contre la grave dégradation environnementale et écologique de vastes régions dans les pays en développement avec la participation d'écologistes, de spécialistes des sciences sociales, d'anthropologues et d'autres experts. Tous les programmes de développement devraient être évalués sous l'angle de leur impact environnemental et écologique. Un développement mondial durable implique nécessairement que la fraction prospère de la population adopte un style de vie compatible avec les ressources écologiques limitées de la planète.

Il est nécessaire de venir en aide aux communautés rurales des pays du tiers monde, qui sont soumises à une tension environnementale par suite des déboisements, de la désertification, de la sécheresse, d'une pratique excessive de la monoculture, etc. ; par conséquent, il faut encourager la protection des ressources génétiques, la diversification des cultures, le reboisement et la mise en place de systèmes de production agricole écologiquement valables.

17. Les politiques d'assistance devraient également, par priorité, aider les pays en développement à accroître leur production agricole pour le marché intérieur, afin qu'une véritable sécurité alimentaire puisse être réalisée dans ces pays. A cet effet, les donateurs devraient réorienter l'essentiel de leur aide, à savoir abandonner les projets de grande envergure, fortement mécanisés et tributaires des importations, au profit de méthodes d'auto-assistance peu coûteuses qui bénéficient aux villages et aux petits exploitants, qui sont souvent des femmes. Dans l'élaboration des politiques d'aide, on doit se préoccuper non seulement de l'agriculture, mais aussi des pêches et de l'aquaculture, étant donné que, dans de nombreux pays en développement, ces secteurs représentent un potentiel en grande partie inexploité.

18. Les pays du Nord devraient défendre le principe de l'asile et remplir, s'agissant des réfugiés et d'autres personnes demandant l'asile, les obligations qui leur incombent en vertu de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. Ils devraient aussi coordonner leurs politiques pour promouvoir une répartition plus égale des réfugiés et des demandeurs d'asile sur leurs territoires respectifs.

En outre, les pays du Nord devraient contribuer à faire en sorte que les réfugiés dans le tiers monde bénéficient d'une protection et d'une assistance, et ils devraient s'employer à favoriser des situations dans lesquelles les gens ne se trouvent pas dans la nécessité de fuir, et dans lesquelles, également, les personnes qui ont fui leur pays d'origine puissent y retourner si elles le souhaitent.

19. Les gouvernements européens et les ONG devraient promouvoir l'éducation au développement, tant au niveau national qu'euro péen, afin que

l'opinion publique européenne prenne conscience de l'interdépendance croissante entre l'Europe et les pays en développement, et de la nécessité de la solidarité ; les gouvernements devraient avoir une politique d'éducation au développement et allouer davantage de crédits aux ONG à cet effet en respectant leur identité et leur diversité.

La jeunesse doit être en mesure d'assumer sa part de responsabilité dans la construction de l'Europe et d'une véritable politique de coopération Nord-Sud.

20. La culture doit être au cœur du développement, dans un souci d'enrichissement des identités culturelles et de relance du dialogue interculturel pour un enrichissement mutuel. La domination culturelle du Nord est l'une des expressions les plus insidieuses des relations de pouvoir internationales. Par conséquent, il faut que, parallèlement aux efforts déployés pour satisfaire les besoins matériels des pays en développement, l'on s'attache à combattre l'analphabétisme et à sauvegarder et promouvoir le patrimoine culturel du Sud.

21. Le dialogue qui a été engagé entre les deux superpuissances ainsi que la détente entre l'Est et l'Ouest sont assurément des facteurs très positifs sur la scène politique mondiale. Toutefois, ce processus ne jouera pleinement son rôle que si nous parvenons à mettre à profit la détente pour résoudre le problème de l'inégalité persistante entre le Nord et le Sud. En particulier, il faudrait qu'une partie notable des ressources qui seront dégagées dans le Nord (tant à l'Ouest qu'à l'Est) grâce à la politique de désarmement soit affectée à des programmes de coopération pour le développement dans le Sud.

Il faudrait encourager les pays d'Europe de l'Est à participer plus activement au développement économique et social du tiers monde.

III. PROPOSITIONS CONCERNANT DES MESURES SPÉCIFIQUES

22. Vu les propositions susvisées, et notre appel en faveur d'une action européenne plus énergique pour forger une relation Nord-Sud constructive, nous invitons :

Les Etats membres du Conseil de l'Europe :

— à donner la priorité à des politiques allant dans le sens d'une plus grande solidarité et d'une relation équitable entre le Nord et le Sud ;

— à étendre aux peuples du tiers monde, en particulier ceux qui souffrent de la discrimination raciale et de l'*apartheid*, leur préoccupation traditionnelle pour les droits de la personne, la démocratie et la justice sociale ;

— à prendre des mesures pour contribuer à la cessation de l'*apartheid*, aider les personnes qui en sont victimes, continuer d'accroître leur soutien aux Etats du front, et dénoncer toute législation sud-africaine qui interdit d'apporter aux adversaires de l'*apartheid* une aide financière étrangère ;

— à prendre des mesures pour prévenir les violations des droits de la personne en Europe, où l'on voit des travailleurs migrants et des réfugiés être victimes d'une xénophobie, d'une intolérance, d'un racisme, d'une discrimination et d'une marginalisation croissants ;

— à œuvrer en faveur d'une meilleure insertion sociale et économique des travailleurs migrants et de leurs familles dans la société européenne, conformément aux recommandations pertinentes du Conseil de l'Europe, notamment la Convention européenne relative au statut juridique du travailleur migrant ;

— à consentir un effort particulier pour aider les démocraties naissantes ou vulnérables du Sud à créer des conditions plus favorables à un développement économique et social accéléré, autonome et durable ;

— à veiller à ce que les sociétés transnationales et les banques privées observent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;

— à instituer des mécanismes pour évaluer l'impact des mesures protectionnistes ;

— à collaborer étroitement avec d'autres pays de l'OCDE, dans le cadre de l'*Uruguay Round* du GATT qui se déroule actuellement, en faveur de politiques agricoles plus harmonisées, notamment pour prévenir le dumping des excédents sur les marchés du tiers monde ;

— à reconnaître, conformément aux dispositions du GATT, le droit des pays en développement de protéger leur agriculture dans la mesure nécessaire pour atteindre des niveaux de production alimentaire qui permettent d'assurer la sécurité alimentaire et des prix rémunérateurs ;

— à entreprendre une coopération et un dialogue permanents avec les Etats du tiers monde en ce qui concerne la réalisation et le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et des droits civils, politiques, sociaux, économiques et culturels, ainsi que l'encouragement de la démocratie ;

— à contribuer à l'amélioration quantitative et qualitative de l'aide publique au développement pour le tiers monde et, s'ils ne l'ont pas encore fait, à prendre des engagements publics concernant la réalisation, dans un délai convenu, de l'objectif de 0,7 % du Produit national brut fixé par l'ONU, en tenant compte des recommandations formulées aux paragraphes 14 et 15 de cet Appel ;

— à participer, conformément aux recommandations faites au paragraphe 16, à la lutte contre les désastres environnementaux qui menacent les pays en développement, notamment l'Afrique, et finalement la planète entière ;

— à accorder davantage d'attention aux implications, pour nos sociétés européennes, d'une interdépendance mondiale qui ne fait que croître, et à la nécessité qui en découle de renforcer la solidarité Nord-Sud ; et, à cette fin, à tirer un meilleur parti du Conseil de l'Europe en tant que tribune pour le dialogue politique et en tant que cadre pour les activités dans ces domaines ;

— à renforcer la coopération triangulaire entre les parlementaires, les ONG et les gouvernements, dans l'élaboration de stratégies pour le développement ; à promouvoir l'éducation au développement et la prise de conscience de la relation asymétrique qui existe entre le Nord et le Sud, et à mettre en place, à cette fin, des structures organisationnelles, en ayant à l'esprit la proposition constructive formulée par le Premier ministre du Portugal, selon laquelle son pays accueillerait un centre pour l'interdépendance mondiale, qui aurait vocation à poursuivre le processus de coopération entre ONG, parlementaires, gouvernements et institutions internationales, ainsi qu'à donner suite aux idées et aux structures élaborées pendant la Campagne Nord-Sud ;

— à associer le Sud dans la planification et la mise en œuvre des actions futures, et à intensifier les contacts avec d'autres régions du Nord (Est et Ouest) afin de renforcer, dans l'opinion publique, le sentiment de l'interdépendance et de la solidarité Nord-Sud ;

La Communauté européenne :

— à améliorer encore la coordination de l'aide au développement fournie par la Communauté et ses Etats membres, ainsi que par d'autres donateurs ;

— à réduire, selon des modalités socialement acceptables, la protection de leurs produits agricoles, et à éliminer progressivement les subventions à l'exportation. Une grande proportion des économies réalisées de la sorte devraient servir à alimenter une aide supplémentaire au développement dans son ensemble — agriculture comprise — et plus particulièrement à faire disparaître la famine dans les pays en développement. Il faut éviter que l'aide alimentaire ne fasse concurrence à la production agricole locale ;

— à entreprendre une étude spéciale et un programme d'information sur l'impact socio-économique des nouvelles technologies biogénétiques sur l'agriculture en Europe et dans les pays en développement ;

— à promouvoir des relations commerciales plus équilibrées entre la Communauté européenne et le Sud, et à améliorer encore l'accès au marché communautaire pour les produits des pays en développement, notamment en ce qui concerne les textiles et la production agricole ;

— à veiller à ce que la réalisation du marché intérieur européen en 1992 ne lèse pas les intérêts du Sud ;

— s'agissant de la quatrième Convention ACP-CEE, à consolider les éléments positifs de la troisième Convention, et à progresser encore sur la voie d'une relation plus équitable entre la Communauté européenne et les pays ACP, notamment en insistant davantage sur l'allègement de la dette, la sécurité alimentaire, la lutte contre la dégradation de l'environnement, l'encouragement de la coopération Sud-Sud et la nécessité d'enrayer la détérioration des termes de l'échange des pays ACP. La nouvelle convention devrait être étendue à la République dominicaine et à Haïti ;

— à contribuer à la recherche d'une solution durable au problème de la dette, conformément aux recommandations faites dans les paragraphes 11 à 13 ;

Les parlementaires :

— à continuer d'appuyer les objectifs de la Campagne Nord-Sud en vue de sensibiliser l'opinion européenne à l'étroite communauté de destin qui existe entre le Nord et le Sud ;

— à faire en sorte que le présent Appel ait un maximum de prolongements concrets ;

— à se préoccuper davantage des répercussions des politiques commerciales nationales et internationales sur la vie quotidienne des personnes qui produisent ou échangent des biens et des services, et ce tant dans le Nord que dans le Sud ;

— à étudier la possibilité de mettre en place un système de surveillance sur la « conditionnalité » ;

— à tenir pleinement compte, dans la préparation des négociations internationales sur les questions Nord-Sud, des points de vue des organisations non gouvernementales concernées ; à promouvoir, conjointement avec les ONG, une plus grande transparence dans la prise des décisions, et à maintenir l'esprit de coopération suscité dans la Campagne Nord-Sud en facilitant le dialogue avec les ONG ;

La Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe :

— à poursuivre son œuvre de sensibilisation des autorités et de l'opinion publique en Europe à l'interdépendance et à la solidarité Nord-Sud ;

— à s'associer pleinement au suivi éventuel de la Campagne Nord-Sud ;

— à partager, avec les organisations nationales et internationales de pouvoirs locaux et les ONG, des informations et une documentation sur les activités Nord-Sud en matière de développement et à promouvoir des actions communes, de la part des pouvoirs locaux et des ONG, en faveur du développement notamment dans le domaine de l'éducation au développement ;

— à encourager les travaux d'autres institutions internationales, en Europe et dans le Sud, qui ont des programmes de coopération Nord-Sud et de développement ;

Les ONG de développement, les institutions religieuses, les organisations de base, les organisations de jeunesse, les groupes d'intérêts socio-économiques et les organisations féminines :

— à intensifier leurs travaux dans le domaine de l'éducation au développement, à combattre le racisme et à encourager l'émergence d'un nouveau regard sur la culture d'autrui et de nouvelles formes d'entente interculturelle ;

— à poursuivre leur étroite collaboration avec les parlementaires et à rendre ceux-ci attentifs, chaque fois qu'il le faut, aux intérêts du Sud, lors de leurs délibérations sur les politiques nationales ;

— à favoriser la création d'organisations de base dans les pays en développement, de concert avec les ONG du Sud ;

— à déployer des efforts pour promouvoir des liens directs entre les organisations de base d'Europe et leurs homologues du tiers monde, et aussi entre les organisations de ce genre dans le Sud ;

— à coordonner leurs politiques, leurs actions et leur participation dans le tiers monde ;

— à promouvoir la mise en œuvre des propositions formulées dans le présent Appel.
